

En 2024, La collecte de vos déchets évolue

Un engagement pour contenir les impôts

Les multiples hausses des prix des matières premières impactent le coût de la collecte et du traitement des déchets. Tout particulièrement le carburant pour faire rouler nos camions-bennes, mais aussi les marchés de traitement des déchets avec nos prestataires. Cette année, on assiste à une hausse de 33 %, rien que sur le traitement des ordures ménagères.

Que fait la CoVe pour limiter l'augmentation du coût de nos déchets ?

Les médiateurs du tri vous accompagnent au quotidien pour vous aider à réduire et mieux trier vos déchets. De nouvelles filières de recyclage dans les déchèteries ont également été proposées pour offrir une seconde vie à davantage d'objets. La CoVe propose aussi à tous les habitants une solution de tri à la source des biodéchets, en mettant à votre disposition des composteurs individuels ou partagés. Enfin, pour ne pas augmenter vos impôts locaux, la CoVe a décidé d'harmoniser et optimiser les modes de collecte dans votre commune.

Une harmonisation progressive du mode de collecte des déchets 7 000 habitants sur le territoire de la CoVe déposent déjà leurs déchets dans des points d'apport volontaire (PAV) avec différentes colonnes, destinées à recueillir ordures ménagères, emballage, verre et carton. En 2024, ce sont 16 communes supplémentaires qui vont passer en points d'apport volontaire.

Comment ça va se passer ?

- à partir du 3 juin : Venasque change de jour de collecte. Plusieurs tournées ont été réorganisées dans le village. Rendez-vous sur cove.fr, sur www.venasque.fr ou par tél au 0 800 04 13 11 pour connaître vos nouveaux jours de collecte, en fonction de votre adresse précise. Les médiateurs du tri viendront aussi à votre rencontre à domicile.

- à partir du 4 novembre : Venasque (hors quartier Garrigues, chemin de Caille Manet, chemin de la Vallée verte) passe en points d'apport volontaire. De nouvelles colonnes, destinées à recueillir vos emballages et vos ordures ménagères, sont à votre disposition et la collecte en porte-à-porte est supprimée. Les anciens bacs roulants d'ordures ménagères qui étaient collectés en porte à porte vont progressivement disparaître. Ils seront récupérés par la CoVe pour être réutilisés ou recyclés.

Une réunion de présentation aura lieu avec la CoVe le mardi 23 mai à 18 heures à la salle des fêtes de St Didier. Ouverte à tous, elle vous permettra de vous informer sur les nouvelles modalités de collecte des déchets.

Un changement d'habitudes pour préserver la planète

Ce nouveau mode de collecte demande une nouvelle organisation : faire le tri à la maison et déposer ses déchets dans les PAV. Mais elle est essentielle. Trier ses déchets via les différentes colonnes des PAV (verre, emballages recyclables, ordures ménagères, compost) répond à une urgence économique mais aussi écologique et sanitaire. Mieux gérer nos déchets permet d'économiser nos ressources naturelles et limiter l'impact sur l'environnement, en particulier diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

En novembre, un meilleur cadre de vie pour tous

Ce changement présente aussi des avantages avec notamment la baisse de certaines nuisances liées à la collecte en porte-à-porte (circulation perturbée, bruit à des heures matinales, pollution des camions, engorgement des rues et trottoirs). Enfin, il apporte également davantage de souplesse pour les habitants, qui peuvent déposer leurs poubelles quand ils le souhaitent (les points d'apport volontaire sont accessibles 7J/7 et 24h/24).

Réunion publique pour les administrés de Venasque
jeudi 23 mai à 18h00
à la salle polyvalente
de Saint-Didier